



PARTIE 5



DISPOSITIFS DE SUIVI



SOMMAIRE

SOMMAIRE	317
1. Le dispositif de suivi lié à l'évaluation environnementale	318
1.1. Une obligation réglementaire.....	318
1.2. Les indicateurs de suivi proposés	320
2. Les indicateurs pour l'évaluation de la satisfaction des besoins en logements	328
2.1. Entrée fonctionnelle.....	328
2.2. Entrée organisationnelle.....	329
3. Annexes	331

1. Le dispositif de suivi lié à l'évaluation environnementale

1.1. Une obligation réglementaire...

Au titre du décret du 27 mai 2005, le plan ou programme évalué doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation. Il est donc nécessaire de prévoir un dispositif de suivi qui permette une telle évaluation *ex-post*.

Le suivi doit porter sur les incidences notables (positives, nuisibles, prévues et imprévues) prises en compte dans le rapport d'environnement. Il pourra cependant se concentrer sur certaines de ces incidences ou intégrer d'autres aspects inaperçus. Il doit également permettre à l'autorité de planification d'entreprendre les actions correctrices appropriées s'il révèle l'existence d'impacts négatifs sur l'environnement qui n'ont pas été envisagés dans l'évaluation environnementale.

Il est utile d'identifier et de sélectionner les données environnementales qui sont nécessaires au suivi des incidences importantes sur l'environnement. Celles-ci peuvent aussi être suivies indirectement à travers leurs causes (par exemple les facteurs de pression ou les mesures de réduction).

Il convient par conséquent d'élaborer un tableau de bord et des indicateurs pour étayer la démarche, depuis la phase de diagnostic et tout au long des étapes de mise en œuvre. Des indicateurs ou un ensemble de questions peuvent fournir un cadre permettant d'identifier les informations pertinentes sur l'environnement.

Les méthodes choisies sont celles qui sont disponibles et les mieux adaptées dans chaque cas pour vérifier les hypothèses formulées dans l'évaluation environnementale et identifier les impacts négatifs imprévus de la mise en œuvre du plan ou programme. L'important est de définir à qui et à quoi sont destinés les indicateurs et tableaux de bord et à quels objectifs répond la construction d'indicateurs (informer les habitants, disposer d'un outil d'aide à la décision pour les élus, d'un outil de pilotage des politiques pour les techniciens ...).

Quatre critères de base ont été retenus pour sélectionner les indicateurs de suivi :

- la pertinence et l'utilité pour les utilisateurs : les indicateurs retenus doivent notamment permettre de mesurer les effets des mesures ou, quoi qu'il en soit, les améliorations ou non de la situation constatée (ou prévue) dans le diagnostic ;
- la facilité à être mesurés : les données nécessaires au calcul de ces indicateurs doivent être facilement mobilisables, disponibles, et fiables ;
- l'adaptation aux spécificités du territoire ;
- la sélection de cet indicateur dans une procédure existante (si cela est pertinent).

Evolution législative : le décret d'application n°x xx xx, entré en vigueur au xx xx xx, dispose que dans le cadre d'une évaluation environnementale, le dispositif de suivi est étendu à la maîtrise de la consommation de l'espace.

Le suivi porte sur :

- les effets des prescriptions en matière d'environnement (orientations visant la préservation et la mise en valeur de l'environnement) ;
- les mesures de suppression ou de réduction des incidences négatives.

Il a été tenu compte de la hiérarchisation des enjeux environnementaux (état initial) et des impacts les plus significatifs (analyse des incidences) afin de sélectionner certains paramètres cruciaux.

Un suivi efficace suppose la désignation des autorités responsables et la détermination du moment et de la fréquence du suivi. Il ne s'agit pas de constituer une liste fixe et définitive d'indicateurs, d'une part parce qu'il n'est pas possible de couvrir *a priori* tous les champs des situations rencontrées, et d'autre part parce que la démarche du développement durable n'est pas figée, mais au contraire nécessairement adaptable. Afin de pouvoir limiter le nombre d'indicateurs de suivi de l'environnement aux objectifs les plus pertinents, une appréciation sur la nature de l'objectif pour le territoire et sur la marge d'action du PLU vis-à-vis de cet objectif a été intégrée.

Les indicateurs

Qu'est-ce qu'un indicateur ?

Un indicateur est la mesure d'un objectif à atteindre, d'un effet obtenu, d'un élément de qualité ou d'une variable du contexte. Il produit une information synthétique permettant d'apprécier les divers aspects d'un projet, d'un programme ou d'une stratégie de développement.

A quels objectifs les indicateurs environnementaux répondent-ils ?

Les indicateurs d'environnement visent trois grands objectifs :

- suivre les progrès réalisés en matière d'environnement
- veiller à la prise en compte des préoccupations environnementales lors de l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sectorielles
- promouvoir l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques d'aménagement et de développement.

Les qualités d'un bon indicateur

Les principales qualités que doit rassembler un indicateur choisi sont :

- être pertinent et légitime
- être clair, synthétique et sélectif
- être facile à interpréter et précis
- être fiable : les données doivent être comparables dans le temps
- être disponible à un coût compatible avec les bénéfices que l'on attend de son usage.
- être utile : l'indicateur a vocation à appuyer le pilotage et/ou la prise de décision.

1.2. Les indicateurs de suivi proposés

Thème	Impact suivi	Indicateur	Définition	Fréquence	Source	Nature
Paysage et cadre de vie	Préservation des valeurs paysagères	Modification des espaces à enjeux	Nombre de constructions nouvelles ou aménagements dans les espaces identifiés comme présentant un enjeu paysager	Durée PLU	Commune	Réponse
	Résorption des points noirs paysagers	Evolution de la carrière et de la plateforme de stockage	suivi de la carrière et de la plateforme de stockage	Durée PLU	Commune	Etat
Biodiversité	Préservation des zones humides	Surfaces humides	Surfaces en m ² de zones humides par photointerprétation	Durée du PLU	Commune	Etat
	Maîtrise des boisements	Surfaces arborées	Surfaces en m ² de boisements et linéaires de ripisylve par photointerprétation	Durée du PLU	Commune	Etat
	Place de la nature « en ville »	Surfaces en parcs et jardins et mail arboré	Surfaces en m ² de parcs et jardins et linéaires arborés par photointerprétation	Durée du PLU	Commune	Etat
Espaces ruraux, foncier	Préservation des espaces naturels et agricoles	Surface artificialisées	Surface artificialisées, par photointerprétation	Durée du PLU	Commune	Etat
Ressources en eau	Gestion des eaux pluviales	Part de la population de la commune ayant accès à un système de collecte spécifique des eaux pluviales	$(A / P) \times 100$ A : population ayant accès à un système de collecte des eaux pluviales P : population totale	Annuelle	Communes et gestionnaire du réseau	Réponse
	Gestion des eaux usées	Part de la population de la commune ayant accès à un système de collecte spécifique des eaux usées	$(A / P) \times 100$ A : population ayant accès à un système de collecte des eaux usées P : population totale	Annuelle	Communes et gestionnaire du réseau	Réponse
Energie, gaz à effet de serre	Densification autour des transports collectifs	Part de la population proche des transports collectifs	Indicateur = nombre d'habitants vivant à moins de 300 m d'un arrêt TC	Durée du PLU	Commune	Réponse
	Développement des modes de déplacements doux	Linéaire d'infrastructures consacrées aux modes doux de déplacement	Km de pistes cyclables, voies cyclables, zones piétonnes	Durée du PLU	Commune	Réponse
Risque et sécurité	Exposition de nouvelles populations aux	Surface des zones ouvertes à l'habitat dans	Nombre de m ² d'habitat occupé dans un secteur de risque identifié par un do-	Annuelle	Commune	Etat

	risques naturels	les secteurs à risque identifiés par des documents d'alerte	document d'alerte			
Consommation de l'espace	Artificialisation du sol	Evolution de l'occupation du sol	Part des surfaces agricoles, naturelles et artificialisées	Durée du PLU	SAFER (matrice cadastrale de la DGFIP) Chambre d'agriculture IGN	Réponse
	Modération de la consommation de l'espace	Consommation d'espace par logement et par habitant	Rapport entre les surfaces artificialisées et les logements nouveaux. Rapport entre les surfaces artificialisées et la croissance démographique	Durée du PLU	SAFER (matrice cadastrale de la DGFIP) Chambre d'agriculture IGN INSEE Commune	Réponse

Impact auquel répond l'indicateur

Préservation des valeurs paysagères

Indicateur

Modifications des espaces à enjeux paysagers

- **Justification du choix / pertinence**

La commune bénéficie d'enjeux paysagers majeurs en lien avec la richesse de son patrimoine et les déséquilibres liés aux développements non maîtrisés de ces dernières décennies. Le PLU joue donc un rôle essentiel dans la préservation de la qualité paysagère de la commune. Aussi, il convient de s'assurer que les espaces identifiés comme présentant une forte valeur paysagère dans le rapport de présentation du PLU ne se voient pas dégradés par des réalisations ou des usages inadaptés.

- **Définition**

Nombre de constructions nouvelles et d'aménagement dans les secteurs à enjeu paysager

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : durée du PLU

Couverture : Secteurs à enjeux paysager

- **Source de la donnée**

Commune

Impact auquel répond l'indicateur

Dégradation du paysage et du cadre de vie

Indicateur

Evolution de la carrière et de la plateforme de stockage

- **Justification du choix / pertinence**

Le paysage abymien est affecté par des carrières autorisées laissées en friche et non remises en état. Par ailleurs, le paysage des Grands-Fonds est également ponctué de sites d'extraction de matériaux, parfois ouverts à l'occasion d'un terrassement pour une implantation bâtie. Qu'il s'agisse de carrières illicites ou de terrassement importants, les conséquences environnementales, et paysagères sont importantes.

- **Définition**

Nombre de carrières non autorisées par visite de terrain et suivi photographique.

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : durée du PLU

Couverture : Commune

- **Source de la donnée**

Suivi photographique et cartographique

Impact auquel répond l'indicateur

Préservation de la biodiversité

Indicateur

Préservation des zones humides

- **Justification du choix / pertinence**

Le territoire communal abrite de vastes espaces humides qui, outre leur valeur patrimoniale remarquable, reconnue au travers de diverses protections et procédures, remplissent de nombreux services et assurent de précieuses fonctions, notamment en matière de limitation des risques d'inondation. Aussi le PLU doit-il veiller à garantir l'intégrité fonctionnelle de ces espaces.

- **Définition**

Surfaces en zones humides

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : durée du PLU

Couverture : toute la commune

- **Source de la donnée**

Commune

Impact auquel répond l'indicateur

Maîtrise des boisements

Indicateur

Suivi des surfaces arborées

- **Justification du choix / pertinence**

Les boisements ont un rôle fonctionnel important, tant en ce qui concerne la gestion des risques que la constitution d'une trame verte paysagère. Ils ont également une dimension sociale et paysagère. Il convient toutefois d'en maîtriser le développement, l'intérêt paysager de la commune résultant, pour une large part, de la coexistence de milieux diversifiés et de l'ouverture du paysage dans la plaine. Par ailleurs, les îlots boisés qui l'on retrouve dans la plaine participent de la fonctionnalité et de la richesse écologique du territoire. Leur préservation est un des enjeux des espaces naturels du PLU.

- **Définition**

Linéaires de ripisylve et surface en m² de boisements par photointerprétation au 1/5000^{ème}

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : durée du PLU

Couverture : Zone N et A de la commune

- **Source de la donnée**

Commune

Impact auquel répond l'indicateur

Place de la nature « en ville »

Indicateur

Surfaces en parcs et jardins et mail arboré

- **Justification du choix / pertinence**

La place de la nature en ville a été renforcée par les orientations du Grenelle, au regard des fonctions qu'elle remplit, tant d'un point de vue social (espaces de convivialité, zones de détente, limitation des effets de chaleur ...) et environnemental (trame verte et bleue ...).

- **Définition**

Linéaires de plantations et surface en m² de parcs et jardins par photointerprétation au 1/5000^{ème}

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : durée du PLU

Couverture : Zone N et A de la commune

- **Source de la donnée**

Commune

Impact auquel répond l'indicateur

Gestion des eaux pluviales

Indicateur

Part de la population ayant accès à un système de collecte des eaux pluviales

- **Justification du choix / pertinence**

L'imperméabilisation des sols est à l'origine de l'augmentation des débits d'eaux pluviales à l'aval. Par ailleurs, le développement non maîtrisé de l'urbanisation a conduit à des développements dans des secteurs sous-équipés générant des rejets directs au milieu naturel, de nombreuses habitations n'étant pas raccordées au réseau quand il existe.

- **Définition**

$(A / P) \times 100$

A : population ayant accès à un système de collecte des eaux pluviales

P : population totale

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : annuelle

Couverture : Commune

- **Source de la donnée**

Commune et gestionnaire du réseau

Impact auquel répond l'indicateur

Gestion des eaux usées

Indicateur

Part de la population ayant accès à un système de collecte des eaux usées

- **Justification du choix / pertinence**

Le réseau ne couvre pas l'ensemble de la commune, et divers travaux sont programmés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. En lien avec les enjeux liés aux ressources du captage des Vorzes, un suivi des raccordements au réseau est intéressant.

- **Définition**

$(A / P) \times 100$

A : population ayant accès à un système de collecte des eaux usées

P : population totale

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : annuelle

Couverture : Commune

- **Source de la donnée**

Commune et gestionnaire du réseau

Impact auquel répond l'indicateur

Développement des modes de déplacements doux

Indicateur

Linéaire de voies consacrées ou adaptées aux modes de déplacement doux

- **Justification du choix / pertinence**

La commune est aujourd'hui tournée vers le déplacement automobile. Au vu des nuisances environnementales qui en résultent, il convient aujourd'hui de promouvoir et développer des modes alternatifs de transport. Le développement de modes doux (piétons, cyclistes) et de l'intermodalité constituent des réponses intéressantes.

- **Définition**

Le calcul porte sur les zones piétonnes ou les cheminements de liaison, les pistes cyclables, les bandes cyclables

$$\sum (L + L')$$

L : longueur de voies à usage doux uniquement (exemple zone piétonne)

L' : longueur de voies aménagées avec un itinéraire doux (bande cyclable par exemple)

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : annuelle

Couverture : Commune

- **Source de la donnée**

Commune et gestionnaire du réseau

Impact auquel répond l'indicateur

Développement de l'usage des transports collectifs

Indicateur

Part de la population proche des transports collectifs

- **Justification du choix / pertinence**

Parce qu'il conditionne l'emplacement des bassins de vie des populations et les possibilités de leur desserte par des transports en commun, le document d'urbanisme constitue un outil important de mise à disposition de modes de transports alternatifs à la voiture pour la population. C'est la raison pour laquelle la Loi Grenelle II permettra de conditionner des ouvertures à l'urbanisation à la présence de transports en commun.

Les choix qui sont faits dans le PLU vont vers une densification urbaine propice à l'utilisation des transports en commun. Le suivi du ratio bassin de population / offre de TC est un indicateur de choix pour connaître les modifications de comportements.

- **Définition**

Nombre d'habitants vivant à moins de 300 mètres d'un arrêt de TC

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : durée du PLU

Couverture : commune

- **Source de la donnée**

Commune et gestionnaire du réseau

Impact auquel répond l'indicateur

Exposition de nouvelles populations aux risques naturels

Indicateur

Surface des zones ouvertes à l'habitat dans les secteurs à risque identifié par des documents d'alerte

- **Justification du choix / pertinence**

Les risques naturels, repris dans le document d'urbanisme, sont présents sur ou à proximité d'une partie des zones urbanisées. Un des moyens d'éviter d'exposer la population à ce risque est de limiter l'urbanisation dans les secteurs présentant un aléa fort.

- **Définition**

Surface SHON des zones ouvertes à l'habitat dans un secteur à risque identifié dans le PPRi

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : annuelle

Couverture : zones de risque de la commune

- **Source de la donnée**

Commune

Impact auquel répond l'indicateur

Artificialisation du sol

Indicateur

Evolution de l'occupation du sol

- **Justification du choix / pertinence**

La commune dispose d'un cadre environnemental remarquable et d'une couverture forestière et agricole très importante. Le PLU joue un rôle essentiel dans la préservation de ces espaces et dans la pérennisation de l'agriculture.

Il convient de s'assurer que le PLU permet de protéger ces espaces naturels et agricoles et d'analyser l'évolution de leur occupation le cas échéant.

- **Définition**

Evolution des surfaces agricoles, naturelles et artificialisées à l'horizon du PLU sur tout le territoire communal.

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : durée du PLU

Couverture Territoire communal

- **Sources de la donnée**

SAFER (matrice cadastrale de la DGFIP), Chambre d'agriculture, IGN

Impact auquel répond l'indicateur

Modération de la consommation de l'espace

Indicateur

Consommation d'espace par logement et par habitant

- **Justification du choix / pertinence**

Le PADD se fixe pour objectif la modération de la consommation de l'espace. Cela passe par l'objectif de réduire la surface consommée par logement nouveau à 800m².

Le PLU à travers ses règles et le dimensionnement de son enveloppe urbanisable cherche à répondre à cet objectif. Il est important de vérifier l'efficacité de ses mesures.

- **Définition**

Rapport entre les surfaces artificialisées et les logements nouveaux à l'horizon du PLU.

Rapport entre les surfaces artificialisées et la croissance démographique à l'horizon du PLU

- **Fréquence et couverture géographique**

Fréquence : durée du PLU

Couverture Zones urbaines et urbanisables

- **Sources de la donnée**

SAFER (matrice cadastrale de la DGFIP), Chambre d'agriculture, IGN, INSEE, Commune

2. Les indicateurs pour l'évaluation de la satisfaction des besoins en logements

Conformément aux articles **R.123-2 et L.123-12-1 du code de l'urbanisme**, le rapport de présentation du PLU doit exposer les indicateurs de suivi en terme de satisfaction des besoins en logements.

Les objectifs en matière de production de logements inscrits dans le PLU visent à :

- Poursuivre le rythme de production de logements connu depuis ces derniers années afin notamment de maintenir les conditions de fonctionnement des équipements publics, dont le groupe scolaire ;
- Tendre vers une consommation d'espace de 800m² par logement ;
- Favoriser la production de logements diversifiés en taille et en forme urbaine ;
- Poursuivre le développement de l'offre en location ;
- Favoriser la réhabilitation des logements ;
- Favoriser la production de logements à proximités des équipements, services et commerces du Boug ;

Les indicateurs d'évaluation des objectifs ci-dessus s'organisent en 2 entrées thématiques :

- Entrée fonctionnelle qui répond à la question combien et quoi : accueil résidentiel (nombre de logements et type d'offre résidentielle à produire)
- Entrée organisationnelle qui répond à la question où et comment : organisation urbaine du développement résidentiel (modération de la consommation de l'espace, rapprochement de l'habitat et des équipements)

2.1. Entrée fonctionnelle

Objectif évalué	
	Maintien et régularité du rythme de production de logements
	Indicateur
	Rythme de mises en chantier de logements
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justification du choix / pertinence Le PADD se fixe pour objectif le maintien du rythme de production de logement à environ 6 logements nouveaux par an, ainsi qu'une régularité dans la production des logements sociaux. ▪ Définition Cet indicateur consiste à recenser le nombre de logements nouveaux commencés chaque année. ▪ Fréquence et couverture géographique Données recueillies tous les ans pour un bilan tous les 3 ans. Territoire communal ▪ Sources de la donnée Commune SITADEL DRE 	

Objectif évalué
Favoriser la diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages
Indicateur
Types de logements nouveaux Occupation du parc de logement Construction de logements sociaux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justification du choix / pertinence Le PADD se fixe pour objectif de répondre aux besoins de tous les ménages en matière de logements. ▪ Définition 3 indicateurs permettent d'évaluer cet objectif : Le type de logements nouveaux produit (individuel, collectif, taille des unités,) L'occupation du parc de logement : part des propriétaires et locataires La production de logements sociaux et assimilés (logements locatifs sociaux, logements communaux) ▪ Fréquence et couverture géographique Données recueillies tous les ans pour un bilan tous les 3 ans. Territoire communal ▪ Sources de la donnée Commune SITADEL DRE INSEE RGP

2.2. Entrée organisationnelle

Objectif évalué
Modération de la consommation de l'espace
Indicateur
Surface consommée par logements
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justification du choix / pertinence Le PADD se fixe pour objectif de tendre vers une surface consommée par logement de 800m². ▪ Définition Cet indicateur consiste à analyser les mises en chantiers de logements et à rapporter la surface des terrains au nombre de logements construits. ▪ Fréquence et couverture géographique Données recueillies tous les ans pour un bilan tous les 3 ans. Territoire communal ▪ Sources de la donnée Commune (déclaration d'ouverture de chantiers et permis de construire)

Objectif évalué

Rapprochement des logements et des équipements, services et commerces

Indicateur

Localisation des logements nouveaux

- **Justification du choix / pertinence**

Le PADD se fixe pour objectif de favoriser la production de logements dans le Boug, à proximité des équipements, services et commerces et dans le secteur le plus adapté à la densification.

- **Définition**

Cet indicateur consiste à analyser les mises en chantiers de logements et à localiser les demandes de constructions nouvelles.

- **Fréquence et couverture géographique**

Données recueillies tous les ans pour un bilan tous les 3 ans.

Territoire communal

- **Sources de la donnée**

Commune (déclaration d'ouverture de chantiers et permis de construire)

Objectif évalué

Capacité de renouvellement du Parc de logements

Indicateur

Réhabilitations de logements

- **Justification du choix / pertinence**

Le PADD se fixe pour objectif de favoriser la réhabilitation des logements vacants et les changements de destination de certains bâtis bien desservis et ayant un caractère patrimonial notable.

- **Définition**

Cet indicateur consiste à recenser parmi les mises en chantiers, le nombre de réhabilitation et de changement de destination d'un bâtiment d'activité en habitation.

l'évolution du taux de vacance du parc de logement est également un moyen d'évaluer cet objectif.

- **Fréquence et couverture géographique**

Données recueillies tous les ans pour un bilan tous les 3 ans.

Territoire communal

- **Sources de la donnée**

Commune (déclaration d'ouverture de chantiers et permis de construire)

INSEE

3. Annexes

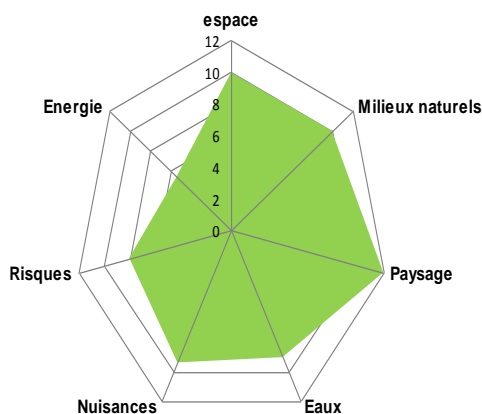
Analyse des orientations

Les enjeux prioritaires sont bien pris en compte:

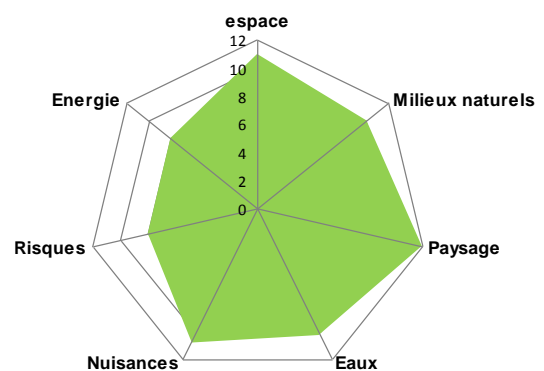
- Affirmation de l'importance des enjeux paysagers, agricoles, naturels ;
- Prise en compte des risques en proscrivant les développements dans les secteurs d'aléas et en préservant les éléments naturels participant d'une limitation de l'occurrence de ces risques (boisements, zones humides ...) ;
- Orientation du développement en fonction des capacités d'assainissement (raccordement au réseau, aptitude des sols à l'assainissement autonome) ;
- Orientations en faveur des modes doux et d'un développement "des courtes distances" ;
- Orientation en faveur des énergies renouvelables ;
- Limitation des nuisances en limitant les développements dans les secteurs affectés par le bruit.

Lecture selon les critères de développement durable

- Un projet intégrant bien les enjeux environnementaux
- Socle du projet territorial : préservation des espaces ruraux (agricoles, naturels et forestiers) et maîtrise de l'étalement urbain (qualité, quantité)



Evaluation du P.A.D.D analysé en février 2010



Evaluation du P.A.D.D modifié

Gestion économe de l'espace :

- Orientation prise en compte avec notamment
 - un développement positionné au regard des enjeux et contraintes
 - une volonté de proposer d'autres formes d'habitat et de favoriser le renouvellement urbain.
- Un phasage du développement avec identification des secteurs prioritaires
- Evolution PADD/version initiale :
 - au-delà d'une consommation raisonnée de l'espace, le PADD devrait afficher la volonté d'une réduction des zones à urbaniser

Préservation des espaces naturels

- Clairement affichée en tant que facteur d'attractivité et de qualité du cadre de vie
 - Bonne prise en compte des zones humides, ripisylves, boisements de pentes, et ensembles de nature ordinaire.
 - Dimension fonctionnelle affirmée (coupures vertes)
- Evolution PADD/version initiale : protéger ET VALORISER
 - Renforcement de la volonté de remise en état du site de la carrière et de la plateforme (permettre => se donner les moyens)
 - Volonté de conforter la vocation touristique de certains sites remarquables

Protection des sites et paysages

- Préservation des espaces ruraux (agricoles, naturels et forestiers)
- Evolution PADD / version initiale:
 - Protection de l'outil de production
 - Prise en compte et protection du petit patrimoine

Protection des eaux

- Affirmation de l'intérêt des zones humides
- Développement au regard des potentiels en matière d'assainissement.
- Conditions d'occupation et d'utilisation des sols dans les différents périmètres de protection du captage des Grandes Vorzes

Nuisances et pollutions

- Prise en compte des nuisances paysagères (carrière), mais aussi du bruit et des enjeux de sécurité liés aux principales infrastructures viaires
- Evolution PADD / version initiale :
 - Favoriser la desserte en transport en commun du bourg (développement prioritaire du bourg, densification, maillage...).

Gestion des risques

- Limitation des risques de mouvements de terrain par le maintien des boisements de pentes,
- Prise en compte des risques d'inondation en proscrivant l'urbanisation dans les secteurs d'aléa moyen ou fort

Aspects énergétiques

- Peu évoqués ou de manière indirecte:
 - Promotion des énergies renouvelables
 - Limitation des déplacements et développement des modes doux, bioclimatisme
- Evolution PADD / version initiale:
 - Favoriser la desserte en transport en commun du bourg (développement prioritaire du bourg, densification, maillage ...).